

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 14 avril 2016 à 18h00, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS
AIX LES BAINS
BOURDEAU
BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
GRESY SUR AIX
MERY
LE MONTCEL
ONTEX
PUGNY CHATENOD
SAINT OFFENGE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIVIERS DU LAC
VOGLANS

DORD Dominique
FRUGIER Michel
DRIVET Jean-Marc
FRANCOIS Marie-Pierre
CROZE Jean-Claude
CLERC Robert
BOUVIER Eudes
EICHENLAUB Jean-Christophe
CURTILLET Jacques
MASSONNAT Jean-Guy
GELLOZ Bernard
LOISEAU Jean-Claude
GONTHIER Gérard
AGUETTAZ Robert
MERCIER Yves

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ CLARAFOND
MOUXY

BERETTI Renaud
CASANOVA Corinne
FALCETTA Nicole
JACQUIER Nicolas
FAZIO Salvator

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme PAGNON Aurélie
M.LOCATELLI Didier
M. GOUDOUNEIX Michel
M. GIMOND Frédéric
Mme REVOL Martine
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle
Mme QUAY THEVENON Eline

KPMG
Cabinet New Deal
Directeur général des services
Directeur général adjoint
Directrice de cabinet
Responsable juridique
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 avril 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 24 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 15 présents et 15 votants en début de séance.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2016
Exécutoire le : 18 AVR. 2016
Affichée le : 18 AVR. 2016
Visée le : 14 AVR. 2016

FONCIER

**Aménagement d'une voie piétons-cycles entre les communes d'Aix-les-Bains
et de Brison-Saint-Innocent lieu-dit Côtéfort
Achat d'une partie de la parcelle BL 13 appartenant à Mme Francine COUTAZ
Et Mme Lucienne BERNARD née THONIN**

Monsieur le Président indique à l'Assemblée, que dans le cadre du projet de création de la voie piétons-cycles de CÔTEFORT, sur le territoire de la Commune d'AIX-LES-BAINS, une promesse de vente a été recueillie auprès de Mme COUTAZ Francine et Mme BERNARD Lucienne née THONIN, au profit de Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget.

Mme COUTAZ Francine et Mme BERNARD Lucienne née THONIN céderont à Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget une emprise de 207 m² à prélever sur leur parcelle cadastrée section BL numéro 13 située au lieu-dit « CÔTEFORT », selon le plan annexé.

Cette promesse prévoit un prix de vente de 6 417,00 € (toutes indemnités incluses).

Monsieur le Président précise que cette opération portant sur des biens d'une valeur inférieure à 75 000 € HT, l'avis du Service France Domaine n'a pas été sollicité.

Il précise également que la valeur retenue de 31€/m² correspond à la valeur arrêtée à l'occasion d'une récente adjudication de parcelle à proximité du projet et dans le même zonage au PLU.

L'acte de vente sera signé en l'étude de Maître JULLIAND Philippe, notaire à Cusy. Les frais d'acte seront à la charge de Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement (141-04).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

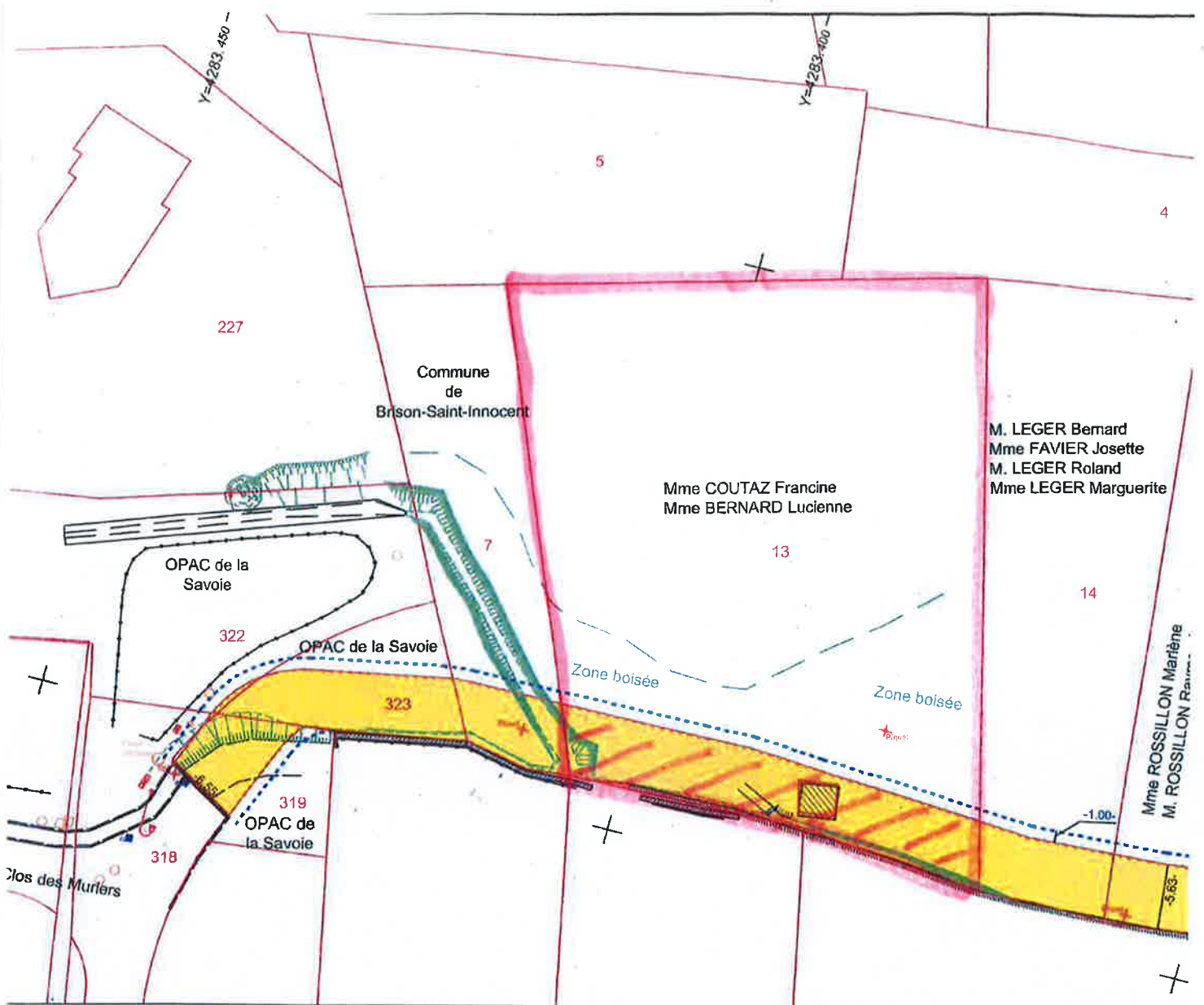
- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'achat ci-dessus détaillé,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

Aix-les-Bains, le 14 avril 2016














Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Topographie

-  Piquet Bois
-  Borne OGE
-  Borne pierre
-  Bâti. dur
-  Bâti. léger
-  Clôture
-  Talus
-  Bordure / trottoir
-  Bord enrobé
- 000** Numéro Cadastral
-  Application du plan cadastral réalisée par agrandissement et calage du plan au 1/1000. L'application cadastrale représentée ne confère aucune garantie juridique ni droit de propriété
-  Limite emprise
-  Emprise concernée
-  Limite emprise d'occupation temporaire pour la réalisation des travaux.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Foncier - Aménagement d'une voie piétons-cycles entre les communes d'Aix-les-Bains et de Brison-Saint-Innocent lieu-dit cotefort - Achat d'une partie de la parcelle BL 13 appartenant à Mme Francine COUTAZ et Mme Lucienne BERNARD née THONIN

Date de transmission de l'acte : 18/04/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/04/2016

Numéro de l'acte : d1270 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160414-d1270-DE

Date de décision : 14/04/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions
3.1.2. Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 75 000 euros